



Notice relative aux modalités de mise en œuvre par les organismes de retraite supplémentaire des orientations relatives à la sécurité et à la gouvernance des technologies de l'information et de la communication (EIOPA-BoS-20/600).

(Version du 18/06/2021)

La présente notice a pour objet de prévoir la mise en œuvre par les organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) des orientations de l'Autorité européenne des assurances et pensions professionnelles (« AEAPP ») relatives à la sécurité et la gouvernance des technologies de l'information et de la communication (EIOPA-BoS-20/600).

Ces orientations précisent notamment les diligences à effectuer par les organismes d'assurance et de réassurance afin de tenir compte de l'importance de la gestion du risque des nouvelles technologies de l'information et de sa saine gestion par la gouvernance.

Les exigences en matière de gouvernance applicables aux ORPS sont similaires à celles relatives aux organismes d'assurance. La notice de l'ACPR du 17 décembre 2015 reprenant les orientations de l'AEAPP sur le système de gouvernance a ainsi été étendue aux ORPS dans la notice spécifique à ces organismes, publiée le 17 septembre 2018 par l'ACPR.

Dans cette même logique, il est attendu des ORPS qu'ils mettent en œuvre l'ensemble des orientations susmentionnées relatives à la sécurité et la gouvernance des technologies de l'information et de la communication.

Pour rappel, en application de la politique de transparence de l'ACPR, une notice a vocation à apporter des explications aux personnes contrôlées sur les modalités de mise en œuvre d'un texte réglementaire. Son contenu ne saurait toutefois épuiser toutes les questions soulevées par la mise en œuvre d'une orientation de l'AEAPP. Par ailleurs, la notice ne préjuge pas des décisions individuelles qui pourraient être prises par l'ACPR, sur la base des situations particulières qu'elle pourra être amenée à examiner.

La présente notice est applicable à compter du jour de sa publication au registre officiel de l'ACPR.